



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E30669

VALABLE JUSQU'AU 27/08/2027

ÉDITÉ LE

18/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 12/06/2026  
0

Raison sociale : RAFFIN FRANCOIS

4 PLACE DU GENERAL JEAN PASCAUD  
36200 LE MENOUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHATEAUROUX 404425431

Téléphone : 02 54 47 79 19

Fax :

Portable : 06 07 68 98 90

Siret : 404 425 431 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6105656

Site Internet :

E-mail : ent.raffin@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 73797584

Responsabilité légale :

RAFFIN FRANCOIS CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 73797584

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/11/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	26/06/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	17/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	06/09/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/11/2023
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	17/10/2023
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	24/02/2022
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	06/09/2024
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	06/09/2024

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.